



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2023

JCB
SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
MAIRE

Une SEANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le TREIZIEME (13^e) jour du mois de FEVRIER de l'an DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), à l'hôtel de ville de la Ville de Stanstead, située au 425, rue Dufferin, Stanstead.

Sont présents : MM Nicholas Ouellet MMES Sandra Harrison
Philippe Dutil Deborah Bishop
Harvey Stevens

Est absente MME Valérie Lavallée

Formant quorum sous la présidence de Jody Stone, maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jean-Charles ainsi que le directeur adjoint, M Hughes Ménard, sont également présents, le tout, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 3 citoyens présents.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19h00, M Jody Stone déclare l'ouverture de la séance. Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2.0

2023-02-9881

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M Stone dépose le projet d'ordre du jour.

*Il est proposé par Sandra Harrison
Appuyé par Philippe Dutil
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉE

3.0

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.01

2023-02-9882

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023

*Il est proposé par Philippe Dutil
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023 soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2023

JCB
SECRETARIE-
TRÉSORIER
MAIRE

4.0 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement no 2019-02* de la municipalité, pour une période maximale de TRENTE (30) minutes.

Il n'y a aucune question.

5.0 RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX

5.01 Rapport des délégations de pouvoir

Le directeur général dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois de janvier 2023, lesquels sont joints à la présente.

Nom du fonctionnaire municipal	Montant dépensé
Jean-Charles Bellemare	3 676,47 \$
Trevor McLoed	32 461,06 \$

5.02 Rapport des revenus et des dépenses

Le directeur général dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité au 30 novembre 2022, lequel est joint à la présente.

5.03 Rapport d'activités

Le directeur général résume les faits saillants des activités de l'administration municipale au cours du mois de janvier 2023.

5.04 Politique de bienvenue – accès à la propriété : liste mensuelle

Le directeur général dépose la liste des bénéficiaires.

6.0 GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

6.01 Comptes payés et à payer

2023-02-9883

*Il est proposé par Sandra Harrison
Appuyé par Harvey Stevens
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer suivantes :

Liste des comptes	Montants
Comptes payés en janvier 2023	91 379,71 \$
Comptes à payer en février 2023	202 841,80 \$

ADOPTÉE

6.02 Liste des comptes débiteurs

Le directeur général dépose la liste des comptes débiteurs au 31 janvier 2023.

Il fait un résumé de la séance de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes a eu lieu le 31 janvier dernier.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2023**

JCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
[Signature]

MAIRE

6.03
2023-02-9884

FQM Assurances : modification à la police d'assurance

*Il est proposé par Nicholas Ouellet
Appuyé par Deborah Bishop
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal autorisent le paiement de la somme de ONZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT DOLLARS ET QUATRE SOUS (11 397,04 \$) à FQM Assurances pour la modification à la police d'assurance de la Ville.

ADOPTÉE

6.04
2023-02-9885

Formation sécurité en milieu de travail

Le directeur général informe les membres du conseil que la Ville a reçu une liste de mesures à adopter et des gestes à poser pour se conformer aux normes de la CNESST. Deux employés devront recevoir une formation menant à l'obtention d'une certification de secouristes en milieu de travail.

*Il est proposé par Nicholas Ouellet
Appuyé par Philippe Dutil
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil autorisent MMES Rachel Burnham et Stéphanie Bullock à s'inscrire à la prochaine formation de secouristes en milieu de travail disponible dans la région.

ADOPTÉE

6.05
2023-02-9886

Renouvellement du contrat de location de photocopieur

CONSIDÉRANT QUE la Ville louait un photocopieur multifonction de marque Konica Minolta, modèle Bizhub C458, de la compagnie La Cartoucherie ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de crédit-bail se termine en mai 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE La Cartoucherie a acheminé une proposition à la permanence, laquelle se trouve en annexe, dans laquelle on offre le remplacement de l'équipement actuel par un appareil de la même marque, mais d'un modèle plus récent (C450i) ;

CONSIDÉRANT QUE le nouvel équipement serait plus performant que le modèle actuel, que les paiements mensuels seraient moins élevés, que le nouvel appareil serait moins dispendieux à utiliser et sous garantie pour la durée de la location ;

*Il est proposé par Harvey Stevens
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal autorisent le directeur général accepter l'offre de La Cartoucherie telle que présentée en annexe, soit un contrat de crédit-bail de QUARANTE-HUIT (48) mois, à CENT QUATRE-VINGT-UN DOLLARS ET CINQUANTE-NEUF SOUS (181,59 \$) par mois, pour le photocopieur de marque Konica Minolta, modèle Bizhub C450i.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2023

JCB

SECRETARIE-
TRÉSORIER

MAIRE

7.0
7.01
2023-02-9887

LÉGISLATION

Avis de motion : Règlement 2023-02 visant l'octroi d'un crédit de taxes au Comité d'habitation Place Stanstead

AVIS DE MOTION et dépôt de projet de règlement est donné par la conseillère Deborah Bishop qu'à une prochaine séance du conseil municipal, le Règlement 2023-02 visant l'octroi d'un crédit de taxes au Comité d'habitation Place Stanstead sera adopté.

Ce règlement a comme objectif d'octroyer un crédit de taxes foncières d'une durée de VINGT-CINQ (25) ans au Comité d'habitation Place Stanstead sur la valeur de l'agrandissement prévue de son bâtiment.

8.0
8.01

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport d'activités

Le directeur général résume les activités en matière de sécurité publique survenues en janvier 2023. Il est notamment mention du Plan de sécurité civile de la Ville.

Le maire informe le conseil que la prochaine réunion de la Régie intermunicipale incendie Memphrémagog-Est Est le 20 février.

8.02
2023-02-9888

Octroi de contrat en architecture : Construction d'une nouvelle caserne d'incendie

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead construira une nouvelle caserne de pompier sur son territoire, en collaboration avec la Régie intermunicipale incendie Memphrémagog-Est dont elle est membre ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville obtiendra une subvention du programme PRACIM du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour financer une partie du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a sollicité une offre de services de la firme Architech Design pour la conception des plans de la future caserne ;

CONSIDÉRANT QU'à des fins d'efficience, la Ville souhaite obtenir un service « clé en main » de la firme ;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services complète a été déposée par la firme et que les membres du conseil municipal en ont obtenu copie ;

Il est proposé par Sandra Harrison

Appuyé par Philippe Dutil

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil de la Ville de Stanstead autorise le directeur général à octroyer le contrat de conception préliminaire, de plans et devis définitifs et de gestion des appels d'offres à la firme Architech Design pour la somme de QUARANTE-TROIS MILLE DOLLARS (43 000 \$), plus taxes;

QUE le conseil de la Ville de Stanstead autorise le directeur général à octroyer le contrat de services professionnels à la firme Architech Design pour la gestion administrative du projet, pour la somme de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 \$), plus taxes;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2023

JCB
SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
MAIRE

QUE le conseil de la Ville de Stanstead autorise le directeur général à octroyer le contrat en service d'ingénierie civile et de structure à la firme Côté-Jean et associés pour la somme de TRENTE ET UN MILLE CINQUANTE DOLLARS (31 050 \$), plus taxes;

QUE le conseil de la Ville de Stanstead autorise le directeur général à octroyer le contrat en service d'ingénierie mécanique à la firme IME Experts-Conseils inc. pour la somme de VINGT-SEPT MILLE SIX CENTS DOLLARS (27 600 \$), plus taxes;

ADOPTÉE

9.0

TRAVAUX PUBLICS

9.01

Rapport d'activités

Le directeur général fait un résumé des activités du département des travaux publics en janvier 2023.

Le maire informe les membres du conseil de certaines plaintes reçues au sujet du déneigement, mais rappelle que l'équipe des travaux publics fait un excellent travail et qu'il s'agit souvent de plaintes basées sur des attentes irréalistes compte tenu de la taille de la municipalité.

9.02

2023-02-9889

Embauche d'un journalier

Il est proposé par Nicholas Ouellet

Appuyé par Deborah Bishop

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead autorisent le directeur général et le maire à signer pour et au nom de la Ville de Stanstead, le contrat d'embauche joint à la présente avec Nicolas Tremblay-Côté, pour le poste de journalier aux travaux publics.

ADOPTÉE

9.03

2023-02-9890

Déneigement du trottoir sur la rue Principale

CONSIDÉRANT QUE le piètre état du trottoir du côté ouest, sur la rue Principale, entre les rues Vanier et Campbell, avait incité les membres du conseil municipal de demander à l'équipe des travaux publics de cesser de le déneiger ;

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale a reçu des plaintes de parents inquiets de la sécurité de leurs enfants qui doivent marcher sur ce trottoir pour se rendre jusqu'au point de rassemblement pour prendre l'autobus scolaire ;

Il est proposé par Nicholas Ouellet

Appuyé par Philippe Dutil

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil municipal demandent à l'équipe des travaux publics de reprendre le déneigement du trottoir sur le tronçon ouest de la rue Principale, entre les rues Vanier et Campbell, afin d'assurer la sécurité des enfants qui doivent l'emprunter pour se rendre au point de rassemblement de l'autobus scolaire ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2023

SCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
[Signature]

MAIRE

QUE la Ville s'engage à étudier différentes solutions pour la réfection de cette portion de trottoir.

ADOPTÉE

9.04
2023-02-9891

Offre d'emploi : préposé à l'horticulture

CONSIDÉRANT QUE le comité d'embellissement a proposé aux membres du conseil municipal un plan triennal d'amélioration de l'aspect visuel des trois villages ;

CONSIDÉRANT QUE ce plan nécessitera l'embauche d'un employé saisonnier dédié aux travaux horticoles, emploi évalué à environ CINQ CENTS (500) heures, débutant à la fin du printemps et se terminant à la fin de l'été 2023 ;

*Il est proposé par Harvey Stevens
Appuyé par Deborah Bishop
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal autorisent l'administration municipale à procéder à l'affichage du poste de responsable des travaux horticoles, tel que proposé ;

QUE la conseillère Sandra Harrison soit accompagnée d'un membre de l'administration municipale pour constituer le comité d'embauche.

ADOPTÉE

10.0

HYGIÈNE DU MILIEU

10.01

Rapport d'activités

Le directeur général fait un résumé des activités du mois de janvier 2023, notamment les dossiers suivants : compteurs d'eau, reddition de comptes du projet de réfection de l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Rock-Island et des travaux de réfection des conduites sur les rues High, North et Passenger.

10.02
2023-02-9892

Plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead s'est engagée à élaborer un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées et pluviales lors de la signature du protocole d'entente dans le cadre du programme PRIMEAU ;

*Il est proposé par Nicholas Ouellet
Appuyé par Philippe Dutil
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE ce conseil adopte l'échéancier de réalisation du programme de raccordement inversé pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées et pluviales de la Ville de Stanstead ;

QUE ce conseil présente l'échéancier et la résolution pour la mise en place du programme de raccordement inversé au MAMH pour compléter les documents de la réclamation finale du programme PRIMEAU no.514469.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2023

JCB
SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
MAIRE

11.0

LOISIRS ET CULTURE

11.01

Rapport d'activités

Le directeur général résume les principaux sujets, particulièrement le projet de jardin communautaire et le parc sportif de la rue Park.

11.02

2023-02-9893

Plaisirs d'hiver 2023 : approbation budgétaire

Il est proposé par Nicholas Ouellet

Appuyé par Deborah Bishop

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE ce conseil autorise le directeur général à émettre le paiement DE DEUX MILLE SIX CENT SOIXANTE-CINQ DOLLARS (2 665,00 \$) à l'Association des loisirs de Stanstead pour l'organisation de l'édition 2023 de Plaisirs d'hiver ;

QUE le conseil demande à l'Association de remettre à l'administration municipale sa reddition de compte dans les TRENTE (30) jours suivant l'activité, soit avant le 4 avril 2023.

ADOPTÉE

11.03

2023-02-9894

Appel d'offres 2022-02 : pump track et surface multifonctionnelle – Octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a reçu une subvention de CENT MILLE DOLLARS (100 000 \$) de la MRC de Memphrémagog, dans le cadre du *Fonds Régions et Ruralité*, pour l'aménagement d'une surface sportive multifonctionnelle ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a aussi reçu une subvention de CENT MILLE DOLLARS (100 000 \$) du ministère de l'Éducation, dans le cadre du *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure*, pour l'aménagement d'une pump track ;

CONSIDÉRANT QU'étant donné du fait que les travaux se dérouleront dans le même parc et qu'il s'agit de travaux sollicitant le même type d'entrepreneur, et dans l'espoir de susciter l'intérêt d'entrepreneurs, la Ville avait choisi de procéder à un seul appel d'offres public (no.2022-02) ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres 2022-02 s'est terminé le 15 décembre dernier et qu'un seul entrepreneur a déposé une offre ;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'appel d'offres s'est avéré plus dispendieux qu'anticipé, la permanence a négocié une entente avec l'entrepreneur ;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle offre modifiée a été présentée aux membres du conseil municipal et qu'ils s'en montrent satisfaits ;

Il est proposé par Sandra Harrison

Appuyé par Harvey Stevens

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil municipal autorisent le directeur général à octroyer le contrat d'aménagement d'une pump track et d'une surface sportive multifonctionnelle à Les Entreprises Delorme (9151-3010 Québec inc.) pour un montant total de CINQ CENT TRENTE-TROIS MILLE TROIS CENT SOIXANTE-NEUF DOLLARS ET TRENTE SOUS (533 369,30 \$), plus taxes ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2023

JCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER

MAIRE

QUE le montant excédentaire des sommes précédemment affectées pour ce projet soit puisé dans le surplus libre non affecté.

ADOPTÉE

11.04
2023-02-9895

Kiosque d'information touristique : entente avec le Bazaar de Stanstead

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Ville de Stanstead souhaitent stimuler le développement touristique sur son territoire ;

CONSIDÉRANT la popularité croissante du Bazaar de Stanstead ;

CONSIDÉRANT QUE le Bazaar a déposé une offre à la Ville, en annexe à la présente, dans laquelle elle propose à la Ville de Stanstead d'aménager un kiosque d'information touristique à l'entrée du commerce, en échange d'un montant annuel de DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (2 500 \$), en guise de location ;

Il est proposé par Philippe Dutil

Appuyé par Deborah Bishop

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil municipal demandent au directeur général de signer l'entente proposée par le Bazaar de Stanstead ;

QU'une proposition d'aménagement dudit kiosque sera faite aux membres du conseil pour approbation.

ADOPTÉE

11.05
2023-02-9896

Participation au Rendez-vous québécois en loisirs rural : 3-4 mai 2023

CONSIDÉRANT QUE le *Rendez-vous québécois en loisirs rural* aura lieu les 3 et 4 mai prochain à Lac-Mégantic ;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par l'agente de développement communautaire à participer à cette réunion annuelle ;

Il est proposé par Nicholas Ouellet

Appuyé par Deborah Bishop

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead autorisent l'agente de développement communautaire à s'inscrire au *Rendez-vous québécois en loisirs rural* ;

QUE les frais d'inscriptions, de déplacements et de séjours soient imputés au budget dédié à cette fin.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2023**

JCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
[Signature]

MAIRE

12.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

12.01

Dépôt de la liste des permis émis et rapport d'activités – janvier 2023

Le directeur général adjoint dépose la liste des permis émis pour le mois de janvier 2023 et fait un résumé du rapport d'activités en urbanisme. Il est notamment question du dossier d'hébergement à court terme.

12.02
2023-02-9897

Demande de dérogation mineure 2023-01 : construction au 100, rue du Ranch Tomifobia

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire construire une résidence unifamiliale de 2 étages sur la partie sud du lot 6 258 524 (subdivision à venir) ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7.2 du *Règlement de zonage* 2012-URB-02 autorise une hauteur moyenne maximale de 8,5 mètres pour un bâtiment principal de 2 étages de type résidentiel ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment projeté aurait une hauteur moyenne de 10,3 mètres, ce qui constitue une dérogation de 1,8 mètre ;

CONSIDÉRANT l'impact visuel faible ou nul qu'aura le bâtiment projeté à partir du chemin public, étant donné sa localisation sur le terrain et la superficie de ce dernier ;

CONSIDÉRANT QUE le comité est d'avis que le projet respecte les critères d'évaluation d'une dérogation mineure, soient;

- Avoir un caractère mineur;
- Être conforme aux objectifs du plan d'urbanisme;
- Le fait d'appliquer la réglementation doit causer un préjudice sérieux au demandeur;
- Ne pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété;
- Ne pas avoir pour effet d'aggraver les risques en matière de santé et de sécurité publique;
- Ne pas porter atteinte à la qualité de l'environnement;
- Ne pas porter atteinte au bien-être en général;
- Les travaux doivent être (ou avoir été) effectués de bonne foi et faire (ou avoir fait) l'objet d'un permis.

CONSIDÉRANT la recommandation positive du CCU à cet égard ;

Il est proposé par Nicholas Ouellet

Appuyé par Deborah Bishop

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil accorde la dérogation mineure telle que demandée pour la construction d'une résidence unifamiliale d'une hauteur moyenne de 10,3 mètres au 100 chemin du Ranch-Tomifobia, sur une partie du lot 6 258 524.

ADOPTÉE

12.03
2023-02-9898

Vente du lot 5 076 786

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre d'achat pour le lot 5 076 786 de la part de Mme Amélie Paquette et M. Jessy Gaudet ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2023

JCB
SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
MAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a une entente en vigueur avec la compagnie 9472-6452 Québec Inc. (Pragma Immobilier) pour la vente des terrains du Domaine des pionniers (Phase 3) et que cette dernière a un premier droit de refus ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9472-6452 Québec Inc. (Pragma Immobilier) ne désire pas se prévaloir de son droit de refus ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire vendre le lot 5 076 786 du cadastre du Québec, étant également connu comme étant le terrain numéro 24 du développement résidentiel du Domaine des pionniers, à Mme Amélie Paquette et M. Jessy Gaudet ;

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente a été établi à DIX-HUIT MILLE SIX CENT QUARANTE-HUIT DOLLARS (18 648 \$), taxes en sus, et représente la juste valeur marchande;

Il est proposé par Nicholas Ouellet

Appuyé par Harvey Stevens

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la Ville approuve la vente du lot 5 076 786 du cadastre du Québec à Mme Amélie Paquette et M. Jessy Gaudet pour la somme de DIX-HUIT MILLE SIX CENT QUARANTE-HUIT DOLLARS (18 648 \$), taxes en sus. Les frais de notaire, d'enregistrement et tous autres frais afférents étant également à la charge de l'acheteur.

QUE le conseil autorise et mandate le Maire ou en son absence le Maire suppléant, et le directeur général, à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de vente, ainsi que tout document s'y rattachant.

ADOPTÉE

12.04
2023-02-9899

Avis de motion : Projet de règlement 2012-URB-02-13 modifiant le règlement de zonage 2012-URB-02

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Philippe Dutil que lors d'une prochaine séance de ce conseil, le règlement no.2012-URB-02-13 intitulé « Règlement no.2012-URB-02-13 amendant le règlement de zonage no.2012-URB-02 et ses amendements de la Ville de Stanstead » sera déposé.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'ajouter une disposition d'absolution ;
- De modifier la définition de milieu humide ;
- De modifier la hauteur maximale et minimale des bâtiments principaux.

12.05
2023-02-9900

Avis de motion : Projet de règlement 2012-URB-11 relatif à la démolition des immeubles

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Nicholas Ouellet que lors d'une prochaine séance de ce conseil, le règlement no.2012-URB-11 « Règlement no.2012-URB-11 relatif à la démolition d'immeubles » sera déposé afin de remplacer le règlement intitulé « Règlement 2014-172 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Stanstead ».

Ce règlement aura pour objet de régir la démolition des immeubles situés sur le territoire de la Ville de Stanstead en concordance à la Loi provinciale



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2023

JCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER

MAIRE

12.06
2023-02-9901

Adhésion à l'entente intermunicipale sur l'inspection forestière de la MRC de Memphrémagog

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog offre les services d'un ingénieur forestier pour la préparation et le suivi de dossiers d'inspection forestière en vertu d'une entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE cette expertise pourra être bénéfique pour la municipalité et favorisera un meilleur contrôle des activités de déboisement;

CONSIDÉRANT QUE le partage des coûts est réparti au prorata de l'utilisation entre les municipalités participantes;

*Il est proposé par Nicholas Ouellet
Appuyé par Philippe Dutil
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE la Ville de Stanstead signifie à la MRC de Memphrémagog sa volonté d'adhérer à l'Entente intermunicipale sur l'inspection forestière à compter de mars 2023 ;

QUE la municipalité accepte les conditions qui y sont énoncées ;

QUE le maire et le directeur général soient mandatés pour signer tout document requis.

ADOPTÉE

13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE

Aucun sujet n'est soulevé.

14.0

VARIA

Noms des conseillers	Sujets abordés
Jody Stone	<ul style="list-style-type: none"> - Persévérance scolaire - Rencontre à la MRC avec le député provincial - Rencontre sur les facteurs de réussites en entreprise - Rencontre avec les deux FADOQ de Stanstead - Border Minor Hockey
Deborah Bishop	<ul style="list-style-type: none"> - Reprise des activités du comité MADA
Harvey Stevens	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation des activités du Marché public de Stanstead (17 juin au 17 octobre 2023) - Rencontres CEDEC et formation des sous-comités
Philippe Dutil	<ul style="list-style-type: none"> - Parc Weir - Projet d'agrandissement de Place Stanstead



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2023

JCB

SECRETARIE-
TRÉSORIER

MAIRE

15.0

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Noms des citoyens	Sujets abordés
Sylvie Boudreau	- Voiture abandonnée au stationnement public sur la rue Notre-Dame

16.0

2023-02-9902

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Deborah Bishop

Appuyé par Harvey Stevens

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 20:20.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

Jody Stone,
Maire



Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et secrétaire-trésorier